

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Amanda SABOURDY, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Gilles THEILLAUMAS.

Représentés : Monsieur Guy MARISSAL par Madame Christiane GADAUD, Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur René ARNAUD, Marie-Christine BONNETAUD par Madame Béatrice BOTHIER, Madame Christelle THORÉ par Madame Amanda SABOURDY, Madame Stéphanie MERCIER par Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Xavier ABBADIE, Monsieur Laurent THARAUD par Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Alain FONDANECHÉ par Madame Martine POTTIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier ABBADIE

AFFAIRES FINANCIERES

1- Décision modificative n°3 – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- adopte la décision modificative n°3, Budget Commune, telle que définie dans le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 012 – Charges de Personnel et frais assimilés 64131 – Rémunérations (fonction 020)		+ 20 000,00 €

Désignation	Recettes	
	Diminution de recettes	Augmentation de recettes
Chapitre 73 – Impôts et Taxes 7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité (fonction 01)		+ 20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

2- Décision modificative n°4 – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- adopte la décision modificative n°4, Budget Commune, telle que définie dans le tableau ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 21 Immobilisations corporelles 2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques (020)		+ 25 000,00 €

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 23 – Immobilisations en cours 2315 – Installations, matériels et outillages techniques (822)	- 25 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

3- Décision modificative n°1 – Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- adopte la décision modificative n°1 budget Annexe Restaurant scolaire, telle que définie dans le tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 – Charges à caractère général 606-23 – Alimentation (fonction 251)		+ 15 000,00 €

Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 74 – Dotations et Participations 74741 – Communes et membres du GFP (fonction 01)		+ 15 000,00 €

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 – Charges à caractère général 61558 – Autre biens mobiliers (fonction 251)		+ 3 000,00 €

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés 6215 – Personnel affecté par la Collectivité de rattachement (fonction 251)	-3 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

4- Versement d'une subvention – Budget Annexe CCAS

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 50 000,00 € au profit du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Monsieur Guy MARISSAL rejoint l'Assemblée

5- Versement d'une subvention – Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 187 637,03 € au profit du budget annexe du Restaurant Scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

6- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- jusqu'à l'adoption du budget 2022, autorise Monsieur le Maire :
 - o à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2021. *(Toutes les dépenses s'entendent au code fonction 020)*

Affectation	Libellé	Programmation BP 2021+DM	RAR	Ouverture crédits
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031	Frais d'études	314 335,00 €	19 335,00 €	73 205,20 €
2033	Frais insertion	6 480,00 €	/	3 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	42 003,80 €	2 662,20 €	9 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 20		362 818,80 €	21 997,20 €	85 205,20 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2111	Terrains nus	105 640,60 €	4 990,60 €	20 000,00 €
2112	Terrains de voirie	/	/	
2115	Terrains bâtis	2 500,00 €	2 500,00 €	
21311	Hôtel de ville	19 666,93 €	666,93 €	
21312	Bâtiments scolaires	22 131,95 €	1 631,95 €	
21316	Équipements du cimetière	15 000,00 €	/	/
21318	Autres bâtiments publics	43 074,18 €	35 974,18 €	
2138	Autres constructions	/	/	
2152	Installations de voirie	110 961,72 €	61,72 €	50 753,85 €
21533	Réseaux câblés	/	/	
21534	Réseaux d'électrification	22 500,00 €	/	
21538	Autres réseaux	130,36 €	130,36 €	
21571	Matériel roulant	271 320,00 €	181 320,00 €	
2158	Autres installations, matériels..	107 836,69 €	4 376,69 €	50 000,00 €
2182	Matériels de transport	52 000,00 €	/	
2183	Matériel de bureau et informatique	33 560,00 €	/	25 000,00 €
2184	Mobilier	57 389,60 €	2 189,60 €	
2188	Autres immobilisations	31 738,79 €	13 593,39 €	16 250,00 €
TOTAL CHAPITRE 21		895 450,82 €	247 435,42 €	162 003,85 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS				
2312	Terrains	35 000,00 €	/	
2313	Immos en cours construction	1 756 610,23 €	669 744,43 €	400 000,00 €
2315	Immos en cours Ins. Techniques	2 160 244,35 €	101 359,76 €	395 187,59 €
238	Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	/	/	
TOTAL CHAPITRE 23		3 951 854,58 €	771 104,19 €	795 187,59 €

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022 lors de son adoption.
commerçants de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

7- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- jusqu'à l'adoption du budget 2022, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2021

Affectation	Libellé	Programmation BP 2021 + DM	RAR	Ouverture crédits
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031	Frais d'études	/	3 575,00 €	/
2051	Concessions et droits similaires	/	/	/
TOTAL CHAPITRE 20		/	3 575,00 €	/
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21312	Bâtiments scolaires	8 243,00 €	/	/
2158	Autres installations, matériels, outillages	37 401,33 €	526,00 €	11 806,08 €
2183	Matériel de bureau et informatique	/	/	/
2184	Mobilier	1 580,00 €	/	/
2188	Autres immobilisations corporelles	/	/	/
TOTAL CHAPITRE 21		47 750,33 €	526,00 €	11 806,08 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS				
2313	Immos en cours construction	0 €	/	0 €
TOTAL CHAPITRE 23		0 €	/	0 €

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

8- Tarifs municipaux pour l'année 2022

Le Conseil Municipal :

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2022 les tarifs municipaux tel qu'il est indiqué ci-dessous.

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX
VALABLES DU 1er JANVIER au 31 DECEMBRE 2022

CIMETIERE :

Travaux de fossoyage :

TARIF HORS TAXES

✂ Creusement et comblement d'une fosse simple	177,20 €
✂ Creusement et comblement d'une fosse double	291,82 €
✂ Ouverture et fermeture d'un caveau avec tampon	150,68 €
✂ Ouverture et fermeture d'un caveau avec dalle	223,89 €
✂ Ouverture par descellement de marche	161,79 €
✂ Inhumation (en fosse ou caveau)	110,35 €
✂ Exhumation	110,35 €

↪ Réduction de corps	75,34 €
↪ Dépôt d'urne dans une case ou un caveau	59,42 €
↪ Scellement d'urne sur caveau	132,44 €
↪ dépôt d'urne dans caverne	117,77 €

TARIF exonéré de TVA

↪ Location d'un caveau communal (par jour), limité à 6 mois	1,20 €
↪ Concession (le m ²)	164,00 €
↪ Concession cinéraire prix unitaire (2 urnes par case) <i>durée de la concession 30 ans</i>	800,00 €
↪ Caverne <i>durée de la concession 30 ans</i>	1 460,00 €
↪ Consommation d'eau pour la construction ou le nettoyage de sépultures par des Entreprises Taxe forfaitaire par caveau	20,00 €

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :

↪ Stationnement taxis pour l'emplacement	50,00 €
--	---------

VENTE DE TERRE VEGETALE le m3 :

Aixois
2,35 € le m3 non livré

Non Aixois
4,70 € le m3 non livré

PHOTOCOPIE :

↪ Tarif photocopie A4	0,30 €
↪ Tarif photocopie A3	0,50 €
↪ Tarif télécopie	0,60 €

PISCINE :

Entrée (durant ouverture au Public)

↪ Gratuité enfant - 5 ans	
↪ Entrée enfant + 5 ans – étudiant	3,00 €
↪ Abonnement 5 entrées enfant + 5 ans– étudiant (durée de validité de l'abonnement : un an)	13,00 €
↪ Abonnement 10 entrées enfant + 5 ans – étudiant <i>(y compris gym.volontaire)</i> (durée de validité de l'abonnement : un an)	24,00 €
↪ Entrée adulte	4,00 €
↪ Abonnement 5 entrées adultes	18,00 €

(durée de validité de l'abonnement : un an)

↳ Abonnement 10 entrées adulte 30,00 €

(durée de validité de l'abonnement : un an)

↳ Entrée des Ecoles Élémentaires et Maternelles :	
↳ de la Communauté de Communes	3,00 €
↳ hors de la Communauté de Communes	3,50 €
↳ Entrée Associations et groupes (à partir de 10)	3,50 €
↳ Leçon de natation, la leçon	6,10 €
↳ Séance d'aquagym	3,70 €
↳ Séance d'aquaboxing	3,70 €
↳ Enseignement de la natation scolaire - tarif groupe	26,00 €
↳ Test Brevet Aptitude à la Natation	3,40 €
↳ Séance Age en mouvement / DIABLIM / Sports Santé	Sans supplément

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET DE MATERIEL

Gratuité totale pour toutes les réunions et Assemblées Générales des associations aixoises (au même titre que les activités régulières) à l'exception des manifestations.

SALLE YVES MONTAND

Caution : 200.00 €

Associations aixoises	52.00 €
Associations non aixoises et entreprises	104.00 €
Forfait journée supplémentaire	11.00 €

RESTAURANT SCOLAIRE

Caution : 350.00 €

	ASSOCIATIONS AIXOISES EXCLUSIVEMENT
Sans cuisine	52.00 €
Forfait technique* redevable également pour les mises à disposition gratuites	32.00 €
Forfait journée supplémentaire	21.00 €

* montage estrade, installation sono...

SALLE JEAN MOUNIER

Caution : 200.00 €

Tarif par jour

Associations aixoises	11.00 €
Associations non aixoises et entreprises	22.00 €

CENTRE JACQUES PREVERT

Caution : 350.00 €

LOCATION DU CENTRE CULTUREL J. PREVERT	ORGANISATION DE MANIFESTATION		
	ASSOCIATIONS AIXOISES	ASSOCIATIONS NON AIXOISES	ENTREPRISES
Cafétéria	21.00 €	42.00 €	63.00 €
Salle vidéo (matériel audio/vidéo inclus)	33.00 €	66.00 €	99.00 €
Grande salle	107.00 €	214.00 €	321.00 €
Supplément Cuisine	42.00 €	84.00 €	126.00 €
Ensemble du Centre	214.00 €	428.00 €	642.00 €
Forfait technique* redevable également pour les mises à disposition gratuites			
Forfait technique*	57.00 €	114.00 €	114.00 €
Forfait vaisselle	25,00 €	50.00 €	50.00 €
Forfait journée supplémentaire « Ensemble »			
Forfait journée supplémentaire « Ensemble »	54.00 € par jour	108.00 € par jour	162.00 € par jour

*lumière, son, montage estrade...

LOCATION DE MATERIEL

MATERIEL	CAUTION	LOCATION
1 Tables + 2 bancs (base)	16,00 €	Gratuit
Grilles	50,00 €	Gratuit
Panneaux	50,00 €	Gratuit
Barrières	Gratuit	Gratuit

- Matériel non transporté pour les particuliers

SPECTACLES CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT

↳ adulte	9,00 €
↳ collégiens, étudiants, demandeurs d'emploi et abonnés	6,00 €
↳ scolaires (6-12 ans)	3,00 €
↳ Enfants (- 6ans)	gratuit

Sauf pour les spectacles jeunes publics

↵ spectacles jeunes publics :	
↵ enfants – 12 ans	2,00 €
↵ adultes accompagnateurs	4,00 €
↵ conférence	6,00 €
↵ exposition	3,00 €
↵ cinéma	1,00 €
↵ carte d'abonnement (nominative et valable 1 an)	8,00 €
↵ FESTHEA (valable pour la durée du festival)	
↵ 1 spectacle	5,00 €
↵ forfait 1 jour	8,00 €
↵ forfait 2 jours	15,00 €

INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX

MATERIEL : TARIF HORAIRE

↵ Tractopelle (chauffeur en supplément)	41,36 €
↵ Fourgon (chauffeur en supplément)	9,75 €
↵ Véhicule type fourgonnette (chauffeur en supplément)	7,37 €
↵ Tondeuse auto portée (chauffeur en supplément)	41,36 €
↵ Tracteur REFORM (chauffeur en supplément)	22,10 €
↵ Nacelle élévatrice (chauffeur en supplément)	15,85 €
↵ Camion benne (chauffeur en supplément)	15,85 €
↵ Tracteur/épareuse (chauffeur en supplément)	45,32 €
↵ MECALAC (pelle à pneus)	30,96 €

MAIN D'OEUVRE : TARIF HORAIRE

↵ Technicien	31,65 €
↵ Adjoint Technique	23,30 €
↵ Agent de Maîtrise	26,00 €

MAIN D'OEUVRE : FORFAIT

↵ Agent d'astreinte	33,00 €
---------------------	---------

VENTE DE REPAS AU CCAS

TARIF HORS TAXES

Repas vendu au CCAS dans le cadre du service de portage de repas à domicile 5,96 €

ADMINISTRATION GENERALE

TARIF Exonéré de TVA

Edition d'étiquettes autocollantes à partir des listes électorales 2,50 €
(toute centaine commencée sera facturée) pour 100

Transmission fichier sous format dématérialisé gratuit
(fourniture d'un support par le demandeur)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

9- Remboursement indemnité de sinistre

Le Conseil Municipal :

- autorise l'encaissement de l'indemnité de sinistre :
 - d'un montant de 1 750,00 € par SMACL (Réparation de la pile portail des Ecuries).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

10- Association des Commerçants et des Artisans Aixois – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'Association des Commerçants et des Artisans Aixois, dans le cadre de l'organisation d'animations de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

11- Demande de garantie d'emprunt de Limoges Habitat pour la construction de logements sociaux

Le Conseil Municipal :

- adopte une décision de principe visant à accorder la garantie à hauteur de 100% de deux emprunts contractés dans le cadre de la construction de logements sociaux situés au Clos de l'Age, rue Général Durand à Aix-sur-Vienne, sous réserve de la transmission et de la vérification :
 - Du nom de l'établissement prêteur
 - De l'objet exact de l'emprunt et ses conditions, c'est-à-dire notamment son montant, son taux et sa durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

PERSONNEL

1- Suppression de poste – Service Entretien des bâtiments

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

2- Création de 2 postes – Service Voirie-Propreté urbaine

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à créer deux postes d'Adjoint Technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} février 2022.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

3- Convention de gestion transitoire Communauté de Communes du Val de Vienne – Commune d'Aixe-sur-Vienne – avenant n°1

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne, l'avenant n°1 à la convention de gestion transitoire des ouvrages d'assainissement collectif des Eaux Usées, prolongeant d'une année sa durée sous réserve que l'Agent communal en charge de la gestion des installations ne fasse valoir ses droits à la retraite au cours de la période car dans ce cas, la Collectivité ne serait plus en mesure de poursuivre la gestion courante de ses installations d'assainissement,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de l'exécution du présent avenant et à signer tous actes s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

4- Convention de mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne – Avenant n°9

Le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°9 à la convention de mise à disposition d'un Agent communal auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne, l'avenant à la convention joint en annexe et ayant pour objet la mise à disposition de personnel communal auprès des services de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

5- Révision du montant maxi annuel du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le Conseil Municipal :

- fixe le montant maxi annuel du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, à 700,00 €, pour toutes les catégories entrant dans le champ d'application du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2022,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

URBANISME

1- Dénomination d'une voie communale

Le Conseil Municipal :

- décide de nommer
 - rue Jean BOULET, la nouvelle voie qui desservira les habitations du nouveau lotissement créé dans le secteur de Bel Air
- précise que cette décision sera notifiée par Monsieur le Maire au service du cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

2- Cession d'une parcelle de terrain bâtie cadastrée section AT n°70 située 2 rue Jean Baptiste Nanot à Aix-sur-Vienne

Le Conseil Municipal :

- autorise la signature de l'acte de cession de l'immeuble situé 2 rue Jean Baptiste Nanot à Aix-sur-Vienne au profit de Madame et Monsieur Hildegard et Grégoire CARDE 1 Bord 87 230 Les Cars.
La cession interviendra au prix de 54 000,00 € net vendeur et sera conditionnée à l'obtention d'une autorisation de travaux
- précise que tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la vente seront supportés par l'acquéreur
- précise que Maître DAURIAC CHALOPIN sera chargée de la rédaction de l'acte de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

1- Règlement général sur la protection des données (RGPD) – Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale Haute-Vienne

Le Conseil Municipal :

- décide de donner habilitation à la Présidente du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne pour souscrire, pour le compte de la Commune d'Aix-sur-Vienne, un contrat groupe de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », cette démarche pouvant être menée par plusieurs Collectivités locales intéressées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

2- Actualisation de la composition des Commissions Municipales

Le Conseil Municipal :

- décide de modifier la composition des Commissions Municipales tel que présenté ci-dessous.

FINANCES PUBLIQUES Président de droit : le Maire	<p><u>9 Membres :</u></p> <p><u>7 membres de la Majorité</u></p> <p>↔ Monsieur Jean DU BOUCHERON ↔ Monsieur Xavier ABBADIE ↔ Madame Marie-Annick D'ARDAILLON ↔ Monsieur Guy MARISSAL ↔ Monsieur Serge MEYER ↔ Monsieur François VENEL ↔ Monsieur Claude MONTIBUS</p> <p><u>2 membres de l'Opposition</u></p> <p>↔ Monsieur Alain FONDANECHÉ ↔ Monsieur Cyrille PARRE</p>
--	---

<p style="text-align: center;">SECURITE</p> <p>Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Monsieur Patrice POT ↔ Monsieur Nicolas ANDRIEUX ↔ Monsieur Patrick BENAYOUN ↔ Madame Béatrice BOTHIER ↔ Madame Catherine FEVRIER ↔ Monsieur Gilles THEILLAUMAS ↔ Madame Christelle THORÉ ↔ Monsieur Xavier ABBADIE <p style="text-align: center;"><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Monsieur Cyrille PARRE
<p style="text-align: center;">SPORTS</p> <p>Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Monsieur Claude MONTIBUS ↔ Monsieur François VENEL ↔ Madame Catherine FEVRIER ↔ Madame Christiane GADAUD ↔ Madame Florence LE BEC ↔ Monsieur Marc LIEBSCHUTZ ↔ Madame Stéphanie MERCIER ↔ Madame Marie-Claire SELLAS <p style="text-align: center;"><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Monsieur Cyrille PARRE
<p style="text-align: center;">URBANISME</p> <p>Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Monsieur Claude MONTIBUS ↔ Monsieur Xavier ABBADIE ↔ Monsieur Nicolas ANDRIEUX ↔ Madame Christiane GADAUD ↔ Monsieur Patrice POT ↔ Madame Amanda SABOURDY ↔ Monsieur Laurent THARAUD ↔ Madame Christelle THORÉ <p style="text-align: center;"><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Monsieur Alain FONDANECHÉ

<p style="text-align: center;">TRAVAUX</p> <p style="text-align: center;">Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↵ Monsieur Xavier ABBADIE ↵ Monsieur Nicolas ANDRIEUX ↵ Monsieur Gilles THEILLAUMAS ↵ Madame Monique LE GOFF ↵ Monsieur Patrice POT ↵ Monsieur François VENEL ↵ Madame Christelle THORÉ ↵ Monsieur Jean DU BOUCHERON <p style="text-align: center;"><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↵ Monsieur Alain FONDANECHÉ
<p style="text-align: center;">ENVIRONNEMENT</p> <p style="text-align: center;">Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>7 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↵ Madame Amanda SABOURDY ↵ Monsieur Xavier ABBADIE ↵ Madame Marie-Christine BONNETAUD ↵ Madame Béatrice BOTHIER ↵ Madame Monique LE GOFF ↵ Monsieur Marc LIEBSCHUTZ ↵ Madame Florence LE BEC <p style="text-align: center;"><u>2 membres de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↵ Madame Martine POTTIER ↵ Madame Céline BENOS
<p style="text-align: center;">CULTURE</p> <p style="text-align: center;">Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↵ Monsieur Guy MARISSAL ↵ Madame Marie-Christine BONNETAUD ↵ Madame Béatrice BOTHIER ↵ Madame Aurélie CLAVEAU ↵ Madame Marie-Annick D'ARDAILLON ↵ Madame Catherine FEVRIER ↵ Madame Christiane GADAUD ↵ Madame Stéphanie MERCIER <p style="text-align: center;"><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↵ Madame Martine POTTIER

<p>AFFAIRES SCOLAIRES</p> <p>Président de droit : le Maire</p>	<p><u>9 Membres :</u></p> <p><u>8 membres de la Majorité</u></p> <p>↵ Madame Aurélie CLAVEAU ↵ Monsieur Jean DU BOUCHERON ↵ Madame Florence LE BEC ↵ Monsieur Guy MARISSAL ↵ Madame Amanda SABOURDY ↵ Madame Marie-Claire SELLAS ↵ Monsieur Marc LIEBSCHUTZ ↵ Madame Stéphanie MERCIER</p> <p><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <p>↵ Madame Céline BENOS</p>
---	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

3- Désignation des Délégués et Représentants de la Commune – Actualisation

Le Conseil Municipal :

- décide de désigner de nouveaux Délégués et Représentants de la Commune tel que présenté ci-dessous.

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU "VAL DE VIENNE"</p>	<p><u>12 titulaires</u></p> <p><u>10 membres de la Majorité</u></p> <p>↵ Monsieur René ARNAUD ↵ Madame Aurélie CLAVEAU ↵ Monsieur Claude MONTIBUS ↵ Madame Marie-Claire SELLAS ↵ Monsieur Patrice POT ↵ Madame Florence LE BEC ↵ Monsieur Xavier ABBADIE ↵ Madame Monique LE GOFF ↵ Monsieur Serge MEYER ↵ Madame Amanda SABOURDY</p> <p><u>2 membres de l'Opposition</u></p> <p>↵ Madame Martine POTTIER ↵ Monsieur Alain FONDANECHÉ</p>
<p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL "VIENNE BRIANCE GORRE" <u>DESIGNES PAR COM COM</u></p>	<p><u>2 titulaires</u></p> <p>↵ Monsieur Xavier ABBADIE ↵ Monsieur Nicolas ANDRIEUX</p> <p><u>2 suppléants</u></p> <p>↵ Monsieur Patrice POT ↵ Monsieur René ARNAUD</p>
<p>SYNDICAT ENERGIES DE LA HAUTE-VIENNE</p>	<p><u>2 représentants</u></p> <p>↵ Monsieur Xavier ABBADIE ↵ Monsieur Claude MONTIBUS</p>

Conseil d'Administration du Collège J-B. COROT	<p><u>1 titulaire</u></p> <p>↳ Monsieur René ARNAUD</p> <p><u>1 suppléant</u></p> <p>↳ Madame Aurélie CLAVEAU</p>
CONSEIL DE L'ECOLE MATERNELLE	<p><u>1 titulaire</u></p> <p>↳ Madame Aurélie CLAVEAU</p> <p><u>1 suppléant</u></p> <p>↳ Madame Florence LE BEC</p>
CONSEIL DE L'ECOLE ELEMENTAIRE	<p><u>1 titulaire</u></p> <p>↳ Madame Aurélie CLAVEAU</p> <p><u>1 suppléant</u></p> <p>↳ Madame Florence LE BEC</p>
CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLISSEMENT DU SAUVEUR	<p><u>1 titulaire</u></p> <p>↳ Monsieur Jean DU BOUCHERON</p> <p><u>1 suppléant</u></p> <p>↳ Madame Catherine FEVRIER</p>
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE HANDAS	<p><u>1 titulaire</u></p> <p>↳ Madame Marie-Claire SELLAS</p> <p><u>1 suppléant</u></p> <p>↳ Monsieur René ARNAUD</p>
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE M.A.S.	<p><u>1 titulaire</u></p> <p>↳ Madame Marie-Claire SELLAS</p> <p><u>1 suppléant</u></p> <p>↳ Monsieur René ARNAUD</p>
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU CENTRE D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE DE L'APSAH	<p><u>1 représentant</u></p> <p>↳ Monsieur Claude MONTIBUS</p>
ASSOCIATION DES COMMUNES JUMEEES DE NOUVELLE AQUITAINE	<p><u>3 délégués</u></p> <p>↳ Le Maire ou son représentant</p> <p>↳ Le Président du Comité de Jumelage</p> <p>↳ Madame Marie-Claire SELLAS</p>
COMITE SYNDICAL DE LA FORET DES LOGES	<p><u>1 titulaire</u></p> <p>↳ Madame Amanda SABOURDY</p> <p><u>1 suppléant</u></p> <p>↳ Madame Monique LE GOFF</p>
ACTION FACADES Le Maire ou son représentant et	<p><u>4 titulaires</u></p> <p>↳ Monsieur Jean DU BOUCHERON</p> <p>↳ Monsieur Guy MARISSAL</p> <p>↳ Monsieur Patrice POT</p> <p>↳ Monsieur François VENEL</p>

<p>Conseil Administration MISSION LOCALE RURALE</p>	<p><u>1 titulaire</u> ↵ Madame Monique LE GOFF</p> <p><u>1 suppléant</u> ↵ Madame Florence LE BEC</p>
<p>COMITE TECHNIQUE</p>	<p><u>5 titulaires</u> ↵ Le Maire ↵ Monsieur Patrice POT ↵ Madame Monique LE GOFF ↵ Monsieur Claude MONTIBUS ↵ Madame Martine POTTIER</p> <p><u>5 suppléants</u> ↵ Madame Florence LE BEC ↵ Monsieur François VENEL ↵ Madame Marie-Annick D'ARDAILLON ↵ Madame Christelle THORÉ ↵ Monsieur Alain FONDANECHÉ</p>
<p>Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T)</p>	<p><u>5 titulaires</u> ↵ Le Maire ↵ Monsieur Patrice POT ↵ Madame Monique LE GOFF ↵ Madame Dominique DELAGE ↵ Monsieur Alain FONDANECHÉ</p> <p><u>5 suppléants</u> ↵ Monsieur Claude MONTIBUS ↵ Madame Florence LE BEC ↵ Madame Marie-Annick D'ARDAILLON ↵ Madame Sylvie GAYOUT ↵ Monsieur Cyrille PARRE</p>
<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RESIDENCE DE L'AIXETTE</p>	<p><u>1 représentant</u> ↵ Monsieur René ARNAUD</p>
<p>Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges (SIEPAL)</p> <p><u>DESIGNES PAR COM COM</u></p>	<p><u>2 titulaires</u> ↵ Monsieur René ARNAUD ↵ Monsieur Claude MONTIBUS</p> <p><u>2 suppléants</u> ↵ Monsieur François VENEL ↵ Madame Christelle THORÉ</p>
<p>Conseil d'Administration du Comité des Fêtes</p>	<p><u>4 représentants</u> ↵ Madame Christine GADAUD ↵ Madame Catherine FEVRIER ↵ Monsieur Claude MONTIBUS ↵ Madame Christelle THORÉ</p>

<p style="text-align: center;">Commission Communale pour l'Accessibilité</p>	<p style="text-align: center;"><u>5 titulaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↵ Monsieur Patrice POT ↵ Madame Marie-Claire SELLAS ↵ Madame Catherine FEVRIER ↵ Monsieur Patrick BENAYOUN ↵ Madame Céline BENOS <p style="text-align: center;"><u>5 suppléants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↵ Monsieur Jean DU BOUCHERON ↵ Madame Aurélie CLAVEAU ↵ Madame Monique LE GOFF ↵ Monsieur Marc LIEBSCHUTZ ↵ Madame Martine POTTIER <p style="text-align: center;"><u>Représentants des associations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↵ Monsieur Daniel DEBORD (FNATH) ↵ Monsieur TERREFOND (APF France Handicap) ↵ Monsieur Bruno BREGEAT (foyer médicalisé Handas) ↵ Madame Anne-Marie MOUNIER (APSAH) ↵ Monsieur David ROCHE (Association des Artisans et Commerçants aixois) ↵ 1 représentant du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
<p style="text-align: center;">Parc Naturel Régional Périgord Limousin</p>	<p style="text-align: center;"><u>1 titulaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↵ Madame Christelle THORÉ <p style="text-align: center;"><u>1 suppléant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↵ Madame Amanda SABOURDY
<p style="text-align: center;">Conseil d'Administration ----- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</p> <p style="text-align: center;">Le Maire ou son représentant et</p>	<p style="text-align: center;"><u>6 membres élus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↵ Madame Marie-Claire SELLAS ↵ Madame Christiane GADAUD ↵ Madame Monique LE GOFF ↵ Madame Catherine FEVRIER ↵ Monsieur Patrick BENAYOUN ↵ Madame Céline BENOS <p style="text-align: center;"><u>6 membres nommés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↵ Monsieur Wali NOURESTANI (UDAF) ↵ Madame Ginette BUISSON (FNATH) ↵ Madame Christine TREILLARD (Club de Loisirs Aixois) ↵ Monsieur Robert GAUTHIER (Secours Populaire) ↵ Madame Raymonde BAUWIN RICHE (Secours Catholique) ↵ Madame Caroline CHERBEIX
<p style="text-align: center;">CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE JUMELAGE D'Aixe-sur-Vienne Le Maire et</p>	<p style="text-align: center;"><u>5 délégués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↵ Monsieur Claude MONTIBUS ↵ Madame Marie-Claire SELLAS ↵ Monsieur Jean DU BOUCHERON ↵ Madame Christiane GADAUD ↵ Madame Catherine FEVRIER

<p style="text-align: center;">COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS</p> <p style="text-align: center;">Le Maire ou son représentant et</p>	<p style="text-align: center;"><u>6 titulaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Madame Marie-Noëlle DUMOND ↔ Monsieur Jean-Claude DUPUY ↔ Monsieur Yves JASMAIN non remplacé ↔ Monsieur Christian ILLY non remplacé ↔ Madame Annie LABRACHERIE ↔ Madame Monique LE GOFF ↔ Monsieur Jean-Claude LEONARD ↔ Monsieur Jean-Pierre MORANGE <p style="text-align: center;"><u>8 suppléants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Monsieur Patrice POT ↔ Madame Marie-Claire SELLAS ↔ Monsieur Laurent THARAUD ↔ Madame Martine POTTIER ↔ Monsieur Alain FONDANECHÉ ↔ Monsieur Michel GRANET ↔ Monsieur Pascal LAUMONERIE ↔ Madame Annie MONTIBUS
<p style="text-align: center;">Commission de contrôle de la régularité de la liste électorale</p>	<p style="text-align: center;"><u>5 titulaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Madame Serge MEYER ↔ Monsieur François VENEL ↔ Madame Catherine FEVRIER ↔ Madame Martine POTTIER ↔ Monsieur Cyrille PARRE <p style="text-align: center;"><u>5 Suppléants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Madame Christiane GADAUD ↔ Monsieur Guy MARISSAL ↔ Monsieur Patrick BENAYOUN ↔ Madame Céline BENOS ↔ Monsieur Alain FONDANECHÉ
<p style="text-align: center;">Commission de concession et de délégation de service public à caractère permanent</p>	<p style="text-align: center;"><u>5 titulaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Monsieur Serge MEYER ↔ Madame Monique LE GOFF ↔ Monsieur Jean DU BOUCHERON ↔ Monsieur Patrice POT ↔ Madame Martine POTTIER <p style="text-align: center;"><u>5 suppléants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Monsieur Xavier ABBADIE ↔ Madame Christiane GADAUD ↔ Madame Marie-Annick D'ARDAILLON ↔ Monsieur Claude MONTIBUS ↔ Monsieur Cyrille PARRE

<p style="text-align: center;">Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent</p>	<p style="text-align: center;"><u>5 titulaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Madame Monique LE GOFF ↔ Monsieur Jean DU BOUCHERON ↔ Monsieur Xavier ABBADIE ↔ Monsieur Patrice POT ↔ Monsieur Alain FONDANECHÉ <p style="text-align: center;"><u>5 suppléants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Monsieur Marc LIEBSCHUTZ ↔ Madame Christiane GADAUD ↔ Madame Marie-Annick D'ARDAILLON ↔ Madame Béatrice BOTHIER ↔ Monsieur Cyrille PARRE
<p style="text-align: center;">Commission Communale d'Aménagement Foncier</p>	<p style="text-align: center;"><u>4 titulaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Monsieur René ARNAUD ↔ Monsieur Yves JASMAIN non remplacé ↔ Monsieur Claude BARRET ↔ Monsieur Gérard BRIOT ↔ Monsieur Christian LABRACHERIE <p style="text-align: center;"><u>4 suppléants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Monsieur Claude MONTIBUS ↔ Monsieur Patrice POT ↔ Madame Emmanuelle DU BOUCHERON ↔ Madame Annie LABRACHERIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

4- Convention de mise à disposition de locaux – Vannerie Traditionnelle Emmanuel PUYBONNIEUX – Avenant n°8

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°8 à la convention de mise à disposition de locaux, sis 2 rue Rochefroide 87700 Aixe-sur-Vienne (telle que présentée en annexe), avec Monsieur Emmanuel PUYBONNIEUX demeurant 5 rue Lavoisier 87700 Aixe-sur-Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité